



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 13 septembre 2016 à 19 h à la salle paroissiale située au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre la construction d'un bâtiment principal résidentiel à l'intérieur de la marge de recul de 5 mètres de la limite de la bande de protection riveraine, soit à un minimum de 2,68 mètres de cette limite, en dérogation à l'article 6.3.9 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que tout bâtiment principal doit respecter une marge de recul de 5 mètres de la bande de protection riveraine.

Identification du site concerné : Lot 4 074 180 du Cadastre du Québec
887, montée Saint-Amour

2. Tenir pour conforme la localisation de la piscine hors terre en cour avant à 7,3 mètres de la ligne du lot en dérogation à l'article 8.4.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule qu'une piscine, incluant ses accès, sa galerie et sa terrasse, ne peut être implantée que dans les cours latérales et arrière.

Identification du site concerné : Lot 2 619 660 du Cadastre du Québec
15, place du Neufbourg

3. Permettre l'agrandissement du bâtiment principal non résidentiel en cour arrière à 10,2 mètres de la ligne latérale nord (gauche) et à 10 mètres de la ligne arrière (est), en dérogation à l'article 6.3.4 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui stipule que tout bâtiment non résidentiel, s'il est situé sur un terrain contigu à un autre terrain où un usage habitation ou institution est autorisé, doit respecter une marge de recul de 15 mètres à partir de la ligne mitoyenne avec ce terrain.

Identification du site concerné : Lot 2 619 088 du Cadastre du Québec
1126, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 13 septembre 2016 ou en personne lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 22^e jour d'août 2016.

Daniel Leduc
Directeur général et secrétaire-trésorier